

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/01/2013  
Réception par le Prefet : 21/01/2013  
Publication : 25/01/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-1-7-2

Séance du vendredi 18 janvier 2013

### **FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN 12ÈME CONCOURS NATIONAL JEUNES BASSON A COLMAR EN 2013 PAR L'ASSOCIATION COLMAR BASSON**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-12-2 du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 "Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines",
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue et autorise le versement d'une subvention de 800 € à l'Association Colmar Basson pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du Concours National Jeunes Vents Basson qui aura lieu à Colmar du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2013 ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 800 € sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir sur l'imputation 65-021-6574-3277-029, programme J718.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions